



République Française

Accusé de réception en préfecture  
092-219200094-20230404-DEL2023-S02022-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023

## COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 avril 2023

---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 avril 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 29 mars 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU (à partir de 20h10), M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MARIAUD, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme CATAU (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme MARIAUD a donné pouvoir à M. VINCENT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

---

Délibération n°2023/S02/022

**Objet : Délégation de service public de fourrière automobile - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public conclu avec la société SNCDR et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1, L 2224-2 et suivants ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L3135-1 5° ;

Vu la délibération n°2018/S01/018 du 13 février 2018 approuvant le contrat de délégation de service public de fourrière automobile, le choix du délégataire et autorisant Monsieur le Maire à signer ledit contrat ;

Vu le contrat de délégation de service public de fourrière automobile de Bois-Colombes conclu pour une durée d'une année à compter du 15 avril 2018 renouvelable quatre fois, soit 5 ans au total ;

Vu le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de fourrière automobile de Bois-Colombes ;

Considérant que suite à la crise sanitaire qui a impacté les résultats du délégataire des années 2020 et 2021, et suite au déploiement du système d'information fourrières mis en place par la Préfecture des Hauts de Seine en 2021 et 2022, la relance de la procédure de dévolution de la nouvelle délégation de service public a été retardée ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le contrat de délégation de service public ;

Considérant que le présent avenant n°1 prolonge la durée du contrat de délégation de service public d'un an, soit jusqu'au 14 avril 2024 ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 28 mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur CHAUMERLIAC, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **DELIBERE**

Article 1er : APPROUVE l'avenant n°1, ci-annexé, au contrat de délégation de service public de fourrière automobile de Bois Colombes.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et à prendre toute mesure relative à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Le Secrétaire de séance,  
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
Le Registre dûment signé  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la Réception en  
Préfecture le 11 AVR 2023  
Et de la publication le 12 AVR 2023